

VŒU

Pour le droit au logement et à la dignité pour tous, contre le désengagement de l'Etat en faveur de l'hébergement d'urgence

LE CONSEIL,

Présenté par le groupe des élus communistes et partenaires
au nom de la majorité municipale

ADOPTE le vœu suivant :
(par 40 voix pour et 3 abstentions)

Considérant que la crise systémique (financière, économique, sociale et écologique), accompagnée par la politique de libéralisme économique forcenée menée par la droite et Nicolas Sarkozy, plonge un nombre toujours plus grand de personnes et de familles entières dans une extrême précarité,

Considérant que, l'Etat a pourtant le devoir et l'obligation légale selon le code de l'action sociale et de la famille (Art L.345-2-2 et Art L.345-2-3) de proposer à toute personne sans toit, un accès à l'hébergement d'urgence avec un suivi social et sanitaire adapté,

Considérant que le gouvernement, au nom de sa politique arbitraire d'étranglement des politiques publiques, celles de solidarité en particulier, a décidé de réduire de façon drastique les financements des associations gestionnaires en son nom, des centres d'accueil ou de maraude et ordonné aux gestionnaires du 115 et du Samu social la fermeture de milliers de nuitées d'hébergement d'urgence (*dans le Val-de-Marne, la Croix rouge, gestionnaire du Samu social et du 115, voit sa capacité de 650 nuitées d'hôtels réduite à 250*),

Considérant que, L'Etat organise le «ballottage » quotidien des familles sans toit d'un hôtel à l'autre dans des villes éloignées, interdisant de fait la scolarisation des enfants et limitant les possibilités d'insertion et d'accès à terme à un logement stable,

Considérant que cette maltraitance institutionnelle, vise à décourager les familles souhaitant faire valoir leur droit à l'hébergement d'urgence tandis que le 115 n'est plus en capacité de répondre aux demandes d'hébergement,

Considérant que l'hébergement d'urgence, notamment hôtelier, n'est pas une réponse satisfaisante à long terme et qu'il convient de trouver des alternatives qualitatives durables aux femmes, aux hommes et aux enfants sans abri,

Considérant qu'il est mensonger de prétendre, comme le fait le secrétaire d'Etat en charge du logement que les diminution de nuitées d'hôtels peuvent être compensées par des sorties en logement alors que l'Etat diminue dans le même temps le budget affecté au logement social (- 73 millions d'€ pour toute l'Ile-de-France). Tout ceci est d'autant plus cynique que ces décisions conduiront à remettre à la rue des centaines de familles,

Considérant que cette politique vise de surcroît à faire porter le poids de la réduction des dépenses publiques sur les populations les plus pauvres, en stigmatisant un peu plus les familles mal logées,

Considérant que face à cette situation inacceptable, le Président du Conseil Général du Val-de-Marne a interpellé à plusieurs reprises les instances concernées notamment le préfet du département et le préfet de région pour leur rappeler leurs responsabilités,

Considérant que le Conseil Général du Val-de-marne, pour sa part, assume pleinement ses compétences légales en matière de protection de l'enfance en accueillant à l'hôtel, en logements-relais et en centres maternels près de 800 familles pour un budget total de 18,5 millions d'euros et bien au-delà au travers de sa politique en faveur de l'accès au logement et ce, malgré la dette de l'Etat à son encontre,

Considérant que la ville d'Ivry sur Seine déploie une politique audacieuse de justice sociale et d'actions déterminées contre la précarité dans tous les domaines et en particulier pour le droit au logement,

Considérant qu'elle fait aussi face à de nouvelles formes de précarité, liées à l'accueil des populations Roms, pour lesquelles des mesures innovantes sont nécessaires,

Considérant que les associations, les personnels en charge de l'action sociale, des citoyens et des élus se mobilisent activement pour dénoncer cette situation dramatique et avancent des propositions alternatives,

Le Conseil Municipal d'Ivry-sur-Seine :

- Exige de l'Etat qu'il assume pleinement ses responsabilités et sa mission, comme le prévoit la loi, d'accueil et de secours le plus élémentaire en garantissant aux associations gestionnaires des dispositifs d'hébergement d'urgence leur budget 2011 et assure un financement équivalent au budget réalisé en 2010,
- Dénonce avec force les atteintes aux droits des enfants, en particulier celui d'être scolarisé, engendrées par les mesures de rigueur prise par le gouvernement vis à vis de l'hébergement d'urgence,
- Demande au préfet du Val-de-Marne et au préfet de région de répondre dans les plus brefs délais aux demandes d'explications et de rencontres des élus val-de-marnais, des représentants des personnels de l'action sociale et des associations,
- Assure de son soutien les associations et personnels en lutte pour dénoncer et mettre un terme à cette situation dramatique,
- .- Partage la démarche et les propositions du « *Manifeste pour une autre politique de l'hébergement et du logement des sans-abri dans la métropole* » proposé par la Région Ile-de-France, les Départements du Val-de-Marne, de Seine –Saint-Denis et la ville de Paris en juin dernier.
- S'affirme notamment prête à participer à la mission métropolitaine de résorption des campements de personnes roms, décidée dans le cadre du Manifeste, qui serait présidée par le Préfet de Région en association avec les collectivités locales, et qui aurait pour mission l'éradication des bidonvilles, la recherche de solutions concertées d'hébergement et de suivi social et sanitaire de ces populations.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 26 SEPTEMBRE 2011

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 23 SEPTEMBRE 2011